

Étaient présents : Jean ARCAS, André ARROUCHE, Robert AZAÏS, Jean Pierre BARTHES, Anne CABRIÉ, Josian CABROL, Patrick CABROL, Roland COUTOU, Arielle ESCURET, Annie ESPEL ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Marie José FOUQUET, Delphine GAZEL, Bruno GIRONA, Laurie GOMEZ (représentée par son suppléant Henry MIGAUD), Magali GUIRAUD, Michel LIGNON, Franck LIGNON, Catherine LISTER, Luc LOUIS, Marie MAYNADIER, Sylvie MIQUEL, Alain MOULY, Bruno ORTIZ ; Pierre-André PEDESSEAU, Pascale PEYTAVI, Franck POUJOL RICARD, Thérèse SALAVIN, Jean-Marc SALEINE, Thierry SALLES BLAYAC, Catherine SONZOGNI, Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN, Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Jean Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Alexandre DYE à Magali GUIRAUD ; Alain TEISSIER à Catherine LISTER

Étaient absents : Michel CARQUET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET, Harmonie GONZALEZ ; Luc GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Benoit MARS AUX ; Claude PICHON ; Bruno PLA ; Jacques PLANES

Étaient également présent : Vanessa FEDERICO – DGS ; Aurélie BONNET - Assistante de Direction / Secrétariat des élus ;

- **Ouverture de la Séance à 18h00**

Monsieur le Président fait état des excusés et des absents. Il annonce les pouvoirs donnés par Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Jean Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Alexandre DYE à Magali GUIRAUD et Alain TEISSIER à Catherine LISTER. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il informe le conseil des décisions prises par le bureau communautaire depuis le dernier conseil (délibérations du Bureau du 06 Janvier 2022, du 13 Janvier 2022 et du 03 Février 2022).

Monsieur le Président propose aux membres du CONSEIL de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul Jean ARCAS se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**.

0. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 07 Décembre 2021

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption. Le procès-verbal de séance du 07 Décembre 2021 est adopté à l'**UNANIMITÉ** (40 VOTANTS = 40 POUR).

FINANCES

1. Compte de gestion N-1 – Budget annexe

Le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des Finances, de présenter le dossier.

Monsieur LOUIS présente le compte de gestion 2021 concernant le budget annexe « Déchets » dressé par le percepteur.

Aucune question étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (40 VOTANTS : 40 POUR)

- **Déclare** que le compte de gestion de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux du budget annexe « Déchets » dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Compte Administratif N-1 – Budget annexe

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, et bien qu'il puisse assister à la discussion il devra se retirer au moment du vote ;

Il indique appartient au Conseil Communautaire de procéder à l'élection du président de séance pour l'adoption des comptes administratifs ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (40 VOTANTS : 40 POUR)

- **Désigne** Monsieur Luc LOUIS, Vice-Président délégué aux Finances, comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021 ;

Luc LOUIS, Vice-Président en charge des Finances, et Président de séance, se charge de présenter le dossier.

Il présente un diaporama reprenant les informations principales des exercices 2021 : Structures des dépenses réelles de fonctionnement, évolution et analyse du résultat.

Josian CABROL précise que le résultat montre les limites du fonctionnement actuel et rend le choix fait par le conseil sur le futur mode de gestion et de tarification encore plus pertinent. Il indique qu'une réflexion sera menée en Bureau pour revoir la fiscalité car les coûts et taxes concernant le traitement des ordures ménagères et des déchetteries vont encore augmenter jusqu'en 2025. Un débat devra avoir lieu pour le vote du budget à ce sujet.

Luc LOUIS présente le résultat du Conseil le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Déchets » :

BUDGET OM 2021							
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE		Dép ou Déf.	Rec ou Exc	Dép ou Déf.	Rec ou Exc	Dép ou Déf.	Rec ou Exc
Compte Administratif Principal							
Résultats reportés			717 346,12		511 806,60	0,00	1 229 152,72
Opérations de l'exercice		2 396 573,41	2 302 343,74	184 211,20	254 023,87	2 580 784,61	2 556 367,61
TOTAUX		2 396 573,41	3 019 689,86	184 211,20	765 830,47	2 580 784,61	3 785 520,33
Résultats de clôture		0,00	623 116,45		581 619,27	0,00	1 204 735,72
Restes à réaliser		0,00	0,00	46 472,00	0,00	46 472,00	0,00
TOTAUX CUMULES		0,00	623 116,45	46 472,00	581 619,27	46 472,00	1 204 735,72
TOTAUX DEFINITIFS			623 116,45		535 147,27		1 158 263,72

Aucune question étant soulevée, Luc LOUIS propose de passer au vote. Josian CABROL se retire pour laisser place au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (40 VOTANTS : 40 POUR)

- **Adopte** le Compte Administratif 2021 (Budget annexe « Déchets ») de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

3. Affectation des résultats – Budget annexe

Le Président propose à *Luc LOUIS*, Vice-Président en charge des Finances, de présenter le dossier.

Après avoir examiné le Compte Administratif du budget annexe « Déchets » (M4) 2021 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et ayant donné les résultats suivants :

Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de	581 619,27 €
Un report sur le BP 2022 des restes à réaliser Dépenses d'Investissement de	46 472,00 €
Un report sur le BP 2022 des restes à réaliser Recettes d'Investissement de	0,00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement	0,00 €
Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de.....	623 116,45 €

Aucune question étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (40 VOTANTS : 40 POUR)

- **Décide** d'affecter les résultats pour le budget annexe « Déchets » (M4) 2022 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

En section d'Investissement (Compte 001) :

Excédent d'Investissement 581 619,27 €

En section de Fonctionnement (Compte 002) :

Excédent de Fonctionnement de 623 116,45 €

4. Compte de gestion N-1 – Budget principal

Le Président propose à *Luc LOUIS*, Vice-Président en charge des Finances, de présenter le dossier.

Monsieur LOUIS présente le compte de gestion 2021 concernant le budget principal dressé par le percepteur.

Aucune question étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (40 VOTANTS : 40 POUR)

- **Déclare** que le compte de gestion de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux du budget principal dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. Compte Administratif N-1 – Budget principal

Luc LOUIS, Vice-Président en charge des Finances, et Président de séance élu par la Conseil pour la présentation des Comptes de gestion 2021, se charge de présenter le dossier.

Il présente un diaporama reprenant les informations principales de l'exercice 2021 : Structures des dépenses réelles de fonctionnement, évolution et analyse du résultat.

Vanessa FEDERICO indique que des économies ont pu notamment être réalisées grâce à la responsabilisation des Chefs de Services sur la gestion de leur budget. Elle indique qu'il reste encore des marges de manœuvres et que plusieurs renégociations devraient être engagées pour poursuivre cette recherche d'économies.

Thérèse SALAVIN se questionne quant à l'augmentation de la compensation de la CET et sa pérennité.

Vanessa FEDERICO indique que cela vient de compensation d'exonérations faites par l'Etat dans le cadre de la COVID.

Thérèse SALAVIN se questionne également sur les amortissements. Elle trouve un décalage entre les prévisions et les réalisations du budget.

Vanessa FEDERICO indique qu'après un rattrapage fait en 2020 à la demande de la perceptrice, les amortissements ont été passés « normalement » sur 2021. Un important travail de mise à jour de l'actif reste cependant à faire.

Thérèse SALAVIN indique que l'excédent est important.

Vanessa FEDERICO précise que cet excédent comprend des éléments exceptionnels qui ne seront pas reconduits en 2022 et que ce montant n'est pas si élevé au regard du montant des dépenses de fonctionnement de la Communauté de communes.

Luc LOUIS présente le résultat du Conseil le Compte Administratif 2021 du budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL 2021						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dép ou Déf.	Rec ou Exc	Dép ou Déf.	Rec ou Exc	Dép ou Déf.	Rec ou Exc
Compte Administratif Principal						
Résultats reportés		786 536,71		236 696,16	-	1 023 232,87
Opérations de l'exercice	7 058 813,49 €	7 543 531,05 €	744 087,21 €	687 219,27 €	7 802 900,70	8 230 750,32
TOTAUX	7 058 813,49	8 330 067,76	744 087,21	923 915,43	7 802 900,70	9 253 983,19
Résultats de clôture	-	1 271 254,27		179 828,22	-	1 451 082,49
Restes à réaliser	-	-	615 173,00	564 691,00	615 173,00	564 691,00
TOTAUX CUMULES	-	1 271 254,27	615 173,00	744 519,22	615 173,00	2 015 773,49
TOTAUX DEFINITIFS	-	1 271 254,27		129 346,22		1 400 600,49

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (40 VOTANTS : 40 POUR)**

- **Adopte** le Compte Administratif 2021 (Budget Principal) de la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux

6. Affectation des résultats – Budget principal

Le Président propose à *Luc LOUIS*, Vice-Président en charge des Finances, de présenter le dossier.

Après avoir examiné le Compte Administratif du budget Principal (M14) 2021 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et ayant donné les résultats suivants :

Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de	179 828,22 €
Un report sur le BP 2022 des restes à réaliser Dépenses d'Investissement de	615 173,00 €
Un report sur le BP 2022 des restes à réaliser Recettes d'Investissement de	564 691,00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement.....	0,00 €
Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de.....	1 271 254,27 €

Aucune question étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (40 VOTANTS : 40 POUR)**

- **Décide** d'affecter les résultats pour le budget Principal (M14) 2022 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

En section d'Investissement (Compte 001) :

Excédent d'Investissement 179 828,22 €

En section de Fonctionnement (Compte 002) :

Excédent de Fonctionnement de 1 271 254,27 €

7. Attributions de compensation provisoires

Josian CABROL précise que les attributions de compensation présentées sont provisoires et qu'il sera nécessaire de réunir prochainement une CLECT afin de pouvoir figer les règles de calculs des attributions de compensation.

Communes	Montant de la T.P (d)	Charges transférées			Attribution de compensation = (d)-©	
		Contributions retenues (a)	Domaines transférés (b)	TOTAL (c)=(a)+(b)	Produit à restituer par la communauté (E)	Contribution de la commune (F)
AGEL	29 665,00	6 698,78	-	6 698,78	22 966,22	
AIGNE	35 873,00	8 034,54		8 034,54	27 838,46	
AIGUES VIVES	63 487,00	13 863,70		13 863,70	49 623,30	
AZILLANET	50 214,00	12 931,40		12 931,40	37 282,60	
BERLOU	8 751,98	7 407,45		7 407,45	1 344,53	
BEAUFORT	33 354,00	6 114,08		6 114,08	27 239,92	
BOISSET	31,79	1 094,00		1 094,00	-	1 062,21
CASSAGNOLES	12 251,00	5 567,48		5 567,48	6 683,52	
CESSERAS	61 025,00	14 590,36		14 590,36	46 434,64	
COLOMBIERES SUR ORB	16 745,42	15 689,49		15 689,49	1 055,93	
COURNIOU	26 289,11	22 572,62		22 572,62	3 716,49	
FELINES MINERVOIS	61 840,00	23 184,36		23 184,36	38 655,64	
FERRALS LES MONTAGNES	27 868,00	5 193,59		5 193,59	22 674,41	
FERRIERES POUSSAROU	2 039,00	1 844,30		1 844,30	194,70	
LA CAUNETTE	36 426,00	11 183,52		11 183,52	25 242,48	
LA LIVINIERE	102 261,00	19 765,00		19 765,00	82 496,00	
LES VERRERIES	9 937,58	4 164,81		4 164,81	5 772,77	
MINERVE	34 021,00	4 143,04		4 143,04	29 877,96	
MONS LA TRIVALLE	39 982,88	23 752,42		23 752,42	16 230,46	
OLARGUES	55 658,08	19 822,92		19 822,92	35 835,16	
OLONZAC	373 056,00	81 721,06	30 106,81	111 827,87	261 228,13	
OUIA	51 417,00	8 929,95		8 929,95	42 487,05	
PARDAILHAN	2 784,44	5 809,22		5 809,22	-	3 024,78
PREMIAN	53 561,16	16 043,91		16 043,91	37 517,25	
RIEUSSEC	475,44	2 545,11		2 545,11	-	2 069,67
RIOLS	26 414,93	30 887,74		30 887,74	-	4 472,81
ROQUEBRUN	18 910,94	28 610,85		28 610,85	-	9 699,91
SAINT ETIENNE D'ALBAGNAN	4 158,93	21 307,14		21 307,14	-	17 148,21
SAINT JULIEN	183 415,00	8 308,51		8 308,51	175 106,49	
SAINT MARTIN DE L'ARCON	2 037,09	4 452,66		4 452,66	-	2 415,57
SAINT VINCENT D'OLARGUES	1 345,57	11 178,65		11 178,65	-	9 833,08
SAINT-JEAN DE MINERVOIS	9 920,56	5 115,15		5 115,15	4 805,41	
SAINT-PONS DE THOMIERES	304 755,37	88 337,23		88 337,23	216 418,14	
SIRAN	125 203,00	29 359,38		29 359,38	95 843,62	
VELIEUX	6,77	1 951,32		1 951,32	-	1 944,55
VIEUSSAN	6 813,00	9 667,50		9 667,50	-	2 854,50
	1 871 996,04	581 843,23	30 106,81	611 950,04	1 314 571,29	54 525,29

Les montants supérieurs à 10 000,00€ seront versés ou titrés mensuellement (sauf Janvier et Février qui seront groupés) et les montants inférieurs seront versés ou titrés en une seule fois.

Josian CABROL indique que suite à la Réunion de Travail du Conseil qui s'est tenue le 27 Janvier concernant le déficit structurel des crèches et après analyse, le Bureau Communautaire a pris la décision de ne pas proposer une intégration dans les Attributions de compensation d'une part concernant les crèches et de faire assumer la totalité du reste à charge à la Communauté de communes.

Thérèse SALAVIN remercie le Président d'avoir acté ce changement et l'arrêt de la facturation et demande s'il est prévu le remboursement des facturations de 2020 et 2021.

Josian CABROL précise que seule la commune de Colombières a fait cette demande et précise qu'aucun remboursement n'est envisagé. Il ajoute qu'il sera déjà difficile d'équilibrer le budget 2022 sachant que la collectivité a fait le choix d'assumer les 100 000€.

Thérèse SALAVIN insiste sur le fait qu'il s'agissait d'une situation inéquitable et qu'il était légitime de soulever ce problème.

Alain MOULY rappelle qu'il demande depuis plusieurs années une solidarité avec les petites communes et que ce sont toujours les communes les plus importantes qui en bénéficient. Aujourd'hui la Communauté de Communes du Minervois au Caroux va prendre en charge la totalité du déficit de la crèche. Depuis 2021, la communauté de communes finance un poste de chef de projet PVD pour aider les communes de Saint-Pons et d'Olonzac. Pour toutes ces raisons il votera contre les attributions de compensation.

Josian CABROL prend note de cette remarque et précise qu'il faudra se poser la question de la solidarité de la collectivité envers les petites communes du territoire. Il rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de voter des attributions de compensation provisoires 2022 calculées sur les bases de 2021. Si nécessaire, une régularisation aura lieu en fin d'année. Il précise qu'après le travail de la CLECT et la réalisation de l'ensemble de la procédure, le montant des attributions de compensation sera figé et que les potentielles augmentation de cotisations seront supportées par la Communauté de communes.

Aucune autre question étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à la **MAJORITÉ (38 POUR – 2 CONTRE)**

- **Fixe** le montant des attributions de compensation **provisoire** pour l'année 2022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES

8. Débat sur la protection sociale complémentaire

Le Président propose à *Catherine SONZOGNI*, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, de présenter le dossier.

9. Convention de mise à disposition d'équipement sportif

Le Président propose à *André ARROUCHE*, en tant que maire de Saint Pons de Thomières, de présenter le dossier.

Il indique que la commune de Saint-Pons de Thomières propose une convention afin de définir les conditions dans lesquelles elle met à disposition de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux les équipements sportifs et leurs matériels.

Il rappelle que peuvent être mis à disposition les équipements suivants :

Gymnase	13,60€ l'heure
Stade	10,20€ l'heure
Plateau sportif	5,70€ l'heure
Mur d'escalade intérieur	4,30€ l'heure

Josian CABROL précise que ces équipements peuvent être utilisés dans le cadre du Centre de Loisirs « Les Aventuriers du Jaur », notamment en cas de mauvais temps. Il précise que dans le cadre de la préparation des séjours les animateurs prévoient de réserver une salle au gymnase pour une utilisation seulement en cas de mauvais temps et demande si la facturation sera effectuée à la réservation ou bien à l'utilisation effective.

André ARROUCHE précise qu'il n'y aura facturation en cas d'utilisation seulement.

Aucune autre question étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (40 POUR)**

- **Valide** la convention de mise à disposition d'équipement sportif proposée par la commune de Saint-Pons de Thomières ;
- **Précise** que ladite convention est conclue pour une durée de 1 an, du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022 ; renouvelable par tacite reconduction ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;

10. Commande capteurs de CO2

Monsieur le Président informe que, suite aux retours des communes et après étude par le Bureau Communautaire de plusieurs devis, il a été passé une commande groupée de 53 capteurs de CO2 auprès de la société NEXELEC pour un montant total de 6 413 41€ HT soit 7 696,09€ TTC (prix unitaire du capteur 119,97€ HT).

Il propose de procéder à la refacturation aux communes après réception par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux de l'aide de l'Etat qui sera déduite du coût de la commande.

Afin de faciliter cette refacturation, il est proposé de répartir le reste à charge par capteur soit un montant de 49,81€ TTC par capteurs.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (40 POUR)**

- **Valide** les modalités de refacturation aux communes, déduction faite de l'aide versée par les services de l'Etat ;
- **Valide** la refacturation du reste à charge aux communes concernées pour un montant de 49,81€ TTC par capteur ;

LIEN SOCIAL

11. Règlement intérieur des ACM

Le Président propose à *Catherine LISTER*, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse, de présenter le dossier.

Elle rappelle le travail effectué jusqu'à présent pour harmoniser le fonctionnement des deux Accueil Collectif de Mineurs (ACM) gérés par la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux. Elle indique qu'il est nécessaire pour poursuivre cette harmonisation et offrir un service identique sur l'ensemble des deux structures, de modifier le règlement intérieur de l'ACM « Les Aventuriers du Jaur » pour proposer les mêmes horaires d'ouverture que l'ACM « Les Loustics ».

Josian CABROL précise que dans le cadre de cette harmonisation il a également été mis fin au ramassage des enfants avec les minibus de la collectivité sur le secteur sud.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (40 POUR)**

- **Souhaite** la poursuite l'harmonisation de fonctionnement des deux ACM de la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux ;
- **Valide** les modifications apportées au règlement intérieur de l'ACM « Les Aventuriers du Jaur » portant l'ouverture de la structure de 8h à 18h ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le règlement intérieur modifié ;

PETITE ENFANCE - ENFANCE

12. Convention de Formation - Familles rurales de l'Hérault - session BAFA

Le Président propose à *Catherine LISTER*, Vice-Présidente en charge de la Jeunesse, de présenter le dossier.

Elle indique qu'afin de faciliter le recrutement d'animateurs pour les centres de loisirs et de favoriser l'accès à la formation sur le territoire, il est proposé de mettre en place une action en partenariat avec Familles rurales pour financer le BAFA à 6 jeunes du territoire en 2022.

Pour cela il est proposé d'établir une convention de formation avec la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Hérault afin d'organiser une session de formation générale BAFA à hauteur de 8 journées de formation continue sur la commune d'Olonzac du Samedi 23 avril au Samedi 30 avril 2022.

La Communauté de Communes du Minervoix au Caroux devra s'engager à :

- Mettre à disposition gracieusement le lieu de stage
- Prendre en charge les repas des stagiaires pour la période du 25 avril au 29 avril 2022
- Inscrire 6 stagiaires maximum à la session de formation
- S'acquitter de la somme de 340€ par stagiaire inscrit (370€ si moins de 6 stagiaires inscrits)

Josian CABROL précise qu'en contrepartie du financement de cette formation, les jeunes stagiaires devront s'engager à effectuer une semaine d'encadrement au sein de nos ACM. Il ajoute que l'hébergement est pris en charge et que donc tous les jeunes de 17 à 25 ans sont concernés. Il précise qu'il s'agit d'une opération qui pourra être renouvelée si elle rencontre un franc succès.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (40 POUR)

- **Valide** la convention de formation proposée par la Fédération départementale Familles Rurales de l'Hérault pour l'organisation d'une session de formation générale « BAFA / Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs » du Samedi 23 au Samedi 30 avril 2022 en demi-pension, avec possibilité d'hébergement, pour une durée de 64 heures soit 8 journées en continu au sein de l'Ecole Henri Matisse à Olonzac ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **Précise** que les stagiaires inscrits par le biais de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux devront, en contre partie du paiement par la collectivité de cette formation, s'engager à réaliser les 14 jours de stage obligatoire dans notre structure et travailler 1 semaine à minima lors du séjour d'été ou de Toussaint

ENVIRONNEMENT

13. PLPDMA 2022

Le Président propose à **Franck LIGNON**, Vice-Président en charge de l'Environnement, de présenter le dossier.

Il indique qu'il est nécessaire de relancer, pour la 5^{ème} année consécutive, les partenariats avec les associations dans le cadre du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Il rappelle qu'il existe depuis 2018 un programme d'actions permettant de faire intervenir CEBENNA, le CPIE et APHYLLANTE via 3 conventions et précise les coûts annuels :

- Coût 2018 : 14 000 € et 16 jours d'animation par association.
- Coût 2019, 2020 et 2021 : 18 000 € et 20 jours d'animations par association.

Aujourd'hui, CPIE-HL et CEBENNA annoncent 25% d'augmentation de leurs prestations, passant de 300 à 400€/jour.

Dans ce même temps nous avons constaté que :

- D'importants progrès restent à faire avec le tri et le compostage, le récent MODECOM TRIFYL le confirmant encore ;
- Notre ambassadrice du tri va prendre en charge une partie du travail de prévention ;
- Une forte demande de formations "guide composteur" ouvertes à tous les publics (notamment les communes pour former leurs agents). Estimation : 12 000 €

Josian CABROL annonce que nous n'avons plus de financement pour ces opérations. Il propose 2 options au Conseil :

- Option 1 : réduction à 15 jours de prestations par convention : coût identique à 2021 (18 000 €) mais avec moins d'interventions
- Option 2 : réduction à 10 jours de prestations par convention : coût ramené à 12 000 € et il reste 6 000 € qui pourraient être engagés dans les formations « guides composteurs »

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Vote Option 1 : 1 POUR – 39 CONTRE

Vote Option 2 : 39 POUR – 1 CONTRE

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à la **MAJORITE (39 POUR – 1 CONTRE)**

- **Autorise** Monsieur le président à engager et signer les conventions avec les associations dans le cadre du PLPDMA pour l'année 2022 ;
- **Fixe** à 10 jours au lieu de 15 le nombre d'interventions par association pour l'année 2022 ;
- **S'engage** à inscrire le montant correspondant au budget 2022 ;

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – TOURISME

14. Gouvernance de la compétence Tourisme

Le Président propose à *Jean-Pierre BARTHES*, Vice-Président en charge du Tourisme, de présenter le dossier.

Il rappelle que le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme a été installé le 17 Janvier 2022. La gouvernance de la compétence Tourisme possède désormais 2 instances de concertation : la Commission Tourisme et le Conseil d'Exploitation. Ces deux instances mobilisent parfois les mêmes élus.

Afin de rendre le travail plus fluide, il est proposé de mettre en retrait la commission tourisme au profit de 2 groupes de travail : un groupe de travail « Politique touristique » et un groupe de travail « APN » dans lesquels les membres du Conseil d'Exploitation et les membres de la Commission seront appelés à s'inscrire.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITE (40 POUR)**

- **Valide** la mise en retrait de la Commission Tourisme
- **Autorise** la création d'un groupe de travail « Politique Touristiques » et d'un groupe de travail « APN » au sein desquels les membres du Conseil d'Exploitation et les membres de la Commission sont appelés à s'inscrire

15. Régie Office de Tourisme : marges et commissions sur la commercialisation des séjours

Le Président propose à *Jean-Pierre BARTHES*, Vice-Président en charge du Tourisme, de présenter le dossier.

Il rappelle que l'une des missions de l'office de tourisme, telle que désignée dans les statuts, est la commercialisation de l'offre de séjours, séjours d'affaires et réceptif. Au-delà de l'aspect commercial, il précise que cette activité a pour objet de valoriser et de faire connaître le territoire et ses acteurs touristiques ainsi que de faciliter la mise en marché de l'offre locale.

L'activité de commercialisation de l'office de tourisme est dans le champ concurrentiel et à ce titre, elle est soumise à TVA. Les recettes générées par cette activité sont à ce jour largement

minoritaires dans le budget de l'office de tourisme, qui assure en majorité des missions de service public.

Considérant la nécessité de proposer une offre tarifaire adaptée, évolutive et en corrélation étroite avec le marché du tourisme d'affaire et du tourisme de loisirs, il est proposé de permettre au service marketing-commercialisation de l'Office de tourisme, sous couvert de l'autorité du Président et dans le respect d'une rentabilité minimale objective (les offres considérées comptablement comme « ventes à pertes » sont interdites) de mettre en œuvre une tarification adaptable et non figée, permettant de répondre aux attentes des clientèles et aux exigences commerciales élémentaires d'un libre marché des services.

Il précise qu'un bilan de l'activité de commercialisation sera présenté chaque année au conseil d'exploitation.

Josian CABROL indique que cela permettra d'adapter le séjour à la demande du client.

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITE (40 POUR)**

- **Autorise** le Président à fixer au cas par cas les taux de marge et les niveaux de rentabilité sur proposition du service commercialisation, étant entendu que des remises commerciales, ristournes et rabais sont autorisés dans la limite d'une rentabilité minimale objective pour chaque dossier de vente.

CULTRE PATRIMOINE VIE ASSOCIATIVE

16. Projet scientifique et culturel (PSC) – Musée de préhistoire

Le Président propose à *Patrick CABROL*, Vice-Président en charge de la Culture et du Patrimoine, de présenter le dossier.

Il explique qu'il s'agit d'un document d'orientation qui fixera les grands axes stratégiques pour les 5 ans à venir pour le Musée.

Cette actualisation du PSC nécessite un état des lieux (collections, publics, bâtiment, fonctionnement...), un diagnostic critique et des propositions concrètes d'actions.

Il explique que le travail par équipes (comité scientifique et technique, comité de pilotage) s'organisera autour de 6 grands thèmes :

- L'identité du musée : concept, spécificités, vocation du musée
- L'environnement du musée : son territoire, la population, les partenaires et les réseaux
- Le bâtiment : état, sécurité, fonctionnalités, accessibilité, visibilité, entretien
- Les collections : histoire, inventaire, documentation, présentation, conditions de conservation (musée + réserves)
- Le fonctionnement du musée : ressources humaines, horaires, politique tarifaire, budgets (fonctionnement + investissement)
- Les publics et l'offre culturelle : étude des publics, conditions de la visite, médiations proposées, expositions temporaires, publications, communication

Il indique également que 3 grandes phases sont prévues :

Phase 1 = état des lieux et diagnostic = 10 mois

- travail du comité scientifique et technique + études éventuelles (5 à 6 réunions)
- janvier / octobre 2022

Phase 2 = propositions d'actions = 5 mois

- réunions du comité de pilotage / validations des axes stratégiques proposés par le Comité scientifique et technique
- octobre 2022 / mars 2023

Phase 3 = rédaction / relectures = 3 mois

- mars / juin 2023

Il précise que 2 comités se réuniront régulièrement pour travailler le dossier :

- 1 Comité Scientifique et technique composé de chercheurs et érudits locaux, du Service régional de l'archéologie, des agents gestionnaires du musée et de la chargée de mission musées Pays HLV
- 1 Comité de pilotage composé du Président et Vice-président en charge de la culture de la CDC, du Maire et de l'adjoint en charge de la culture de la commune de Saint Pons de Thomières, de membres de la Commission Culture de la communauté de communes et des Partenaires institutionnels (CD34, DRAC (services musée et SRA), Pays HLV, Région...)

Didier VORDY précise avoir la même démarche pour le musée de Minerve. Il s'interroge sur l'intérêt de conserver le label Musée de France car cela augmente fortement les coûts de fonctionnement dans le temps alors que cela a peu d'impact sur la fréquentation.

Josian CABROL partage l'interrogation sur le label Musée de France et rappelle régulièrement à la DRAC qu'il ne faut pas qu'il y ait plus d'inconvénients que d'avantages à ce label.

Bruno ORTIZ demande le coût d'un PSC.

Patrick CABROL répond que cela n'aura aucun coût pour 2022. Les années suivantes cela dépendra du programme d'action qui aura été décidé.

Didier VORDY indique qu'il faudrait mener une étude économique en parallèle pour éviter de fixer des objectifs qui ne seront pas réalisables.

Josian CABROL rappelle que l'objet du PSC n'est pas économique. L'analyse de la faisabilité économique devra être portée par les élus en comité de pilotage.

André ARROUCHE précise que l'analyse des spécialistes permettra aux élus de se positionner sur ce qui est réaliste ou pas pour notre communauté de communes.

Didier VORDY regrette que les deux volets ne soient pas menés en parallèle. Pour cette raison, il votera contre.

Josian CABROL soutient que l'objectif de la démarche sera de trouver un équilibre entre les propositions du comité scientifique et technique, composé de spécialiste du domaine, et le choix des élus du comité de pilotage.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à la **MAJORITE (39 POUR – 1 CONTRE)**

- **Valide** la démarche d'actualisation du projet Scientifique et Culturel du Musée de Préhistoire Régionale de Saint-Pons de Thomières ;
- **Autorise** la création d'un Comité Scientifique et technique et d'un Comité de pilotage qui seront chargés de travailler ce dossier ;
- **Précise** que le Projet Scientifique et Culturel fera l'objet d'une présentation pour validation en Conseil Communautaire courant 2023 ;

CALENDRIER

24 Mars – Conseil Communautaire – Vote du Budget

28 Avril – Conférence des Maires – sujet à proposer par les conseillers communautaires

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un groupe de travail d'élus pour rédiger le cahier des charges relatif à l'étude préalable à la prise de compétence sur l'eau et l'assainissement.
- Présentation du projet « 1 Jour - 1 Terroir » par Patrick CABROL
- Grève du personnel du 16 au 18 Février annulée. Des négociations ont eu lieu dernièrement. Le mouvement est reporté après le vote du budget.
- Création d'un Comité des Élus Voie Verte = 10 communes concernées : Courniou, St Pons, Riols, Prémian, St Etienne, St Vincent, Olargues, Mons, St Martin et Colombières
- Création d'un Comité des Élus OGS = 19 communes concernées : La Livinière, Siran, Cessero, Azillanet, Minerve, La Caunette, Vélioux, Félines, Cassagnoles, Ferrals, Boisset, Rieussec, St Jean, Agel, Aigues Vives, Aigne, Beaufort, Olonzac et Oupia
- Offre d'emploi saisonnier Office de Tourisme : il est demandé de privilégier les contrats aidés mais vu les exigences du poste transmettre toutes les candidatures
- Centre de vaccination : peu de fréquentation, on s'oriente vers une fermeture prochaine des centres
- Réunion Bio Orb le 23 mars à 16h30 à Félines Minervoises : pour rechercher des exploitants pouvant être concernés. Une seconde réunion sera organisée la 1^{ère} quinzaine de mai à St Etienne.